



POUR QUELS DIPLÔMES ?

Diplômes d'ingénieurs des écoles et instituts :

- Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC)
- Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT)
- Ecole nationale de météorologie (ENM)
- Ecole nationale supérieure agronomique de Toulouse (INP-ENSAT)
- Ecole nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications (INP-ENSEEIH)
- Ecole nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques (INP-ENSIACET)
- Institut mines télécom - Mines Albi
- Institut national des sciences appliquées de Toulouse (INSAT)
- Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE-SUPAERO)

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE

- Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...
Initier votre projet en participant à une information collective

1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre candidature (Livret 1)** auprès du certificateur

Notification de recevabilité de la demande avec proposition éventuellement de module de formation

2 CONTRACTUALISER FINANCER

Signature de votre convention d'accompagnement VAE

Recherche de financement avec le certificateur

Possibilité de débiter votre accompagnement (facultatif)

3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier retraçant les acquis de votre expérience et de vos compétences professionnelles (Livret 2)***

Dépôt du dossier auprès du certificateur

4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou Mise en situation professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

* CEP : Conseil en Évolution Professionnelle

** Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).

*** Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

Le Centre Régional Inter-écoles de Validation des Acquis (CRIVA) a pour objectif la mise en œuvre du dispositif de VAE pour les diplômés d'ingénieurs et certains diplômés de niveau bac+5 des écoles d'ingénieurs partenaires.

Il propose une procédure commune d'instruction des demandes de VAE pour les établissements partenaires.

- Le CRIVA vous accueille, vous informe et vous oriente.
- Le CRIVA propose également un module d'accompagnement optionnel pour la constitution de votre dossier de recevabilité (Livret 1).
- La première étape est d'envoyer votre CV actualisé, en français et détaillé au CRIVA à l'adresse criva@inp-toulouse.fr

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

- 1 | Vous bénéficiez d'un entretien d'orientation téléphonique si votre candidature peut répondre aux attentes d'un ou plusieurs des diplômés des écoles.
- Vous recevez un « Package du candidat » comprenant tous les éléments de la phase de recevabilité.
 - L'accompagnement optionnel est une aide méthodologique individualisée pour la construction du dossier : le CRIVA se charge de transmettre le dossier complet à l'école désirée.
 - Vous pouvez également déposer votre dossier directement à l'école sans accompagnement.

- Votre dossier finalisé est traité par l'école qui émet un avis de recevabilité favorable ou défavorable.
 - Le CRIVA vous transmet l'avis de recevabilité de votre demande de VAE.
- 2 | Vous constituez le dossier de la phase 2.
- Vous vous inscrivez à la VAE dans l'une des écoles d'ingénieurs du CRIVA.
 - Vous bénéficiez d'un accompagnement effectué par des référents méthodologique et pédagogique si vous le souhaitez.

POUR QUEL COÛT ?

Le coût de l'accompagnement varie en fonction du Livret (1 ou 2) et des écoles du CRIVA.

- Livret 1 : **390 €** avec le CRIVA
- Livret 2 : **de 1500 à 3000 €** selon l'école

QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

- Le dossier de la phase 2 est soumis au jury de l'école concernée, devant lequel le candidat présente une soutenance orale.
- Le jury se prononce pour une validation totale, partielle ou pas de validation.
- En cas de validation partielle, le jury indique les compétences restant à acquérir en vue de l'obtention du diplôme.

Contact

Le CRIVA est situé à l'Institut National Polytechnique de Toulouse au bâtiment B, (formation continue).



CRIVA - TOULOUSE INP
6 allée Emile Monso, BP 34038
31029 Toulouse cedex 4
Téléphone : 05 34 32 31 04
Mail : criva@toulouse-inp.fr

SUR INTERNET

www.criva.org
Présentation du service proposé, témoignages vidéo et interviews d'anciens candidats aujourd'hui diplômés.

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70